

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 156**10 mars 1999****SOMMAIRE**

Alstol S.A., Luxembourg	page 7445	Credit Suisse Focus Fund Management Company, Luxembourg	7467
Apothéose, S.à r.l., Luxembourg	7445	Credit Suisse Forex Fund Management Company, Luxembourg	7468
Asset Restructuring AG, Luxembourg	7447	Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Luxembourg	7468
Auto-Marketing S.A., Angelsberg	7445	Credit Suisse Money Plus Fund Management Company, Luxembourg	7469
Bank Hapoalim (Schweiz) A.G.	7451	Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, Luxembourg	7469
Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	7452	CSAM International Fund, Sicav, Luxembourg	7470
B&B Assurancens Immobilien, S.à r.l., Heisdorf	7446, 7447	Custom Service, S.à r.l., Tétange	7463
Beleggingsmaatschappij Van Kreij B.V., Luxembourg ..	7453	Decoplus S.A., Steinsel	7460, 7461
Bergamo S.A., Luxembourg	7453	Donau Holding S.A., Luxembourg	7470, 7471
BHW Invest, GmbH, Luxembourg	7453	EC Eurodata Consulting, S.à r.l., Bettemburg	7443
BHW Rückversicherung S.A., Luxembourg	7453	E.L.I., Euro Lux Immobilière, S.à r.l., Livange ..	7485, 7486
Birgma, S.à r.l., Luxembourg	7454	EPP Bezons (Lux), S.à r.l., Luxembourg	7473, 7475
B.R.I. Luxembourg S.A., Baumbusch	7454	EPP Vélizy (Lux), S.à r.l., Luxembourg	7471, 7472
Business Global Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	7455	Eumedis S.A., Luxembourg	7475, 7476
Cada, S.à r.l., Leudelange	7458	European Distribution Automobiles S.A., Luxembourg	7472
Calchas Holding S.A., Luxembourg	7455, 7456	Eurotours, GmbH, Luxembourg	7472
Californian S.A., Luxembourg	7458	Exclusif International S.A., Luxembourg	7475
Cameros, Sicav	7459	Executive Investments S.A., Luxembourg	7476
Celox S.A., Luxembourg	7457, 7458	Fan S.A., Luxembourg	7476, 7478
Centre d'Echelles et de Matériel, S.à r.l., Noertzange	7459, 7460	Federal Finance Holding S.A., Luxembourg ..	7478, 7479
Centre d'Eveil et de Développement Social et Créatif pour la Petite Enfance, S.à r.l., Luxembourg	7459	(De) Fënsterbotzer, S.à r.l., Luxembourg	7470
Chartered Finance Corporation S.A.H., Luxembourg	7458	Fiduciaire Premium S.A., Luxembourg	7480, 7481
Cofial S.A., Luxembourg	7459	Fin.P.A. S.A., Luxembourg	7481
Cofimag S.A.H., Luxembourg	7458	Forum Development S.A., Luxembourg	7481
Compagnia Privata S.A., Luxembourg	7460	Four Seasons S.A., Luxembourg	7482
Compagnie Européenne d'Investissements Industriels S.A.H., Luxembourg	7457	Foursome Holding S.A., Luxembourg	7479, 7480
Compagnie Européenne de Signalisation S.A.H., Luxembourg	7456, 7457	Francibera S.A., Luxembourg	7482
Compagnie Immobilière du Virais S.A., Luxembourg	7462	GEIS Cargo International Luxembourg, GmbH, Luxembourg	7483
Compartin S.A., Luxembourg	7462, 7463	Geromlux, S.à r.l., Luxembourg	7482
Credit Commodity Fund Management Company, Luxembourg	7466	G.F.E. Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg ..	7482
Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7464	Grefa, S.à r.l., Luxembourg	7483
Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7464	H.A.C.M. Schampers Holding B.V., Luxembourg ..	7483
Credit Suisse Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	7464	Hofstad Holding B.V., Luxembourg	7484
Credit Suisse Capital Trust Advisory Company, Luxembourg	7465	Industrial Business Finance Corporation S.A., Luxembourg	7488
Credit Suisse Capital Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	7465	International Business Corporation S.A., Luxembourg	7488
Credit Suisse Equity Fund Management Company, Luxembourg	7466	International Global Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7486, 7487
Credit Suisse Equity Trust Advisory Company, Luxembourg	7466	Telsi S.A., Luxembourg	7487, 7488
Credit Suisse Equity Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	7467	Twinpix, S.à r.l., Luxembourg	7442
Credit Suisse Euro Bond Express Management Company, Luxembourg	7468	Van Eerden & Partners, S.à r.l., Luxembourg ..	7442, 7443
		Village Roadshow Luxembourg S.A., Luxembourg ..	7442
		Wapo International, S.à r.l., Luxembourg	7442
		WTA International, S.à r.l., Luxembourg	7443
		Yong Hong, S.à r.l., Lintgen	7443
		Zhong Nan Hai, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7445

TWINPIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1224 Luxembourg, 7a, rue Ludwig.
R. C. Luxembourg B 56.762.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00648/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

WAPO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.491.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 515, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(00660/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

VILLAGE ROADSHOW LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.991.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 101, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00658/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

VAN EERDEN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Corporate capital: LUF 9,000,000.-.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.214.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on January 5th, 1999, Volume 518, Folio 15, Case 11, has been deposited at the record office of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg on January 6th, 1999.

ALLOCATION OF RESULTS

- Results for the year LUF (76,765.-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on December 24th, 1998.

Signature.

(00655/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

VAN EERDEN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Corporate capital: LUF 9,000,000.-.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.214.

The balance sheet as at December 31st, 1996, registered in Luxembourg, on January 5th, 1999, Volume 518, Folio 15, Case 11, has been deposited at the record office of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg on January 6th, 1999.

ALLOCATION OF RESULTS

- Results for the year LUF (109,147.-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on December 24th, 1998.

Signature.

(00656/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

VAN EERDEN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Corporate capital: LUF 9,000,000.-.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 34.214.

The balance sheet as at December 31st, 1997, registered in Luxembourg, on January 5th, 1999, Volume 518, Folio 15, Case 11, has been deposited at the record office of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg on January 6th, 1999.

ALLOCATION OF RESULTS

- Results for the year LUF (164,709.-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on December 24th, 1998.

Signature.

(00657/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

WTA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 53.492.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 515, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(00661/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

YONG HONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lintgen.

R. C. Luxembourg B 40.548.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00662/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

EC EURODATA CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3254 Bettemburg, 188, route de Luxembourg.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebzehnten Dezember.

Vor Uns Christine Doerner, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Heinz Sperl, Kaufmann, zu A-2324 Zwölfaxing, Schwechaterstrasse, 54 wohnend;

hier vertreten durch Herrn Helmut Sperl, nachgenannt;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 10. Dezember 1998:

welche Vollmacht ne varietur von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

2.- Herr Helmut Sperl, Kaufmann, zu L-3254 Bettemburg, 188, route de Luxembourg wohnend.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorgenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung EC EURODATA CONSULTING, S.à r.l.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bettemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Personalberatung, für Banken, Versicherung, Industrie, sowie Einzel- und Grosshandel, Erstellung von Computersoftware, Vernetzung von Computer, allgemeine EDV-Schulung für den Bereich Management, Datenbank-Systeme, Programmier-Sprachen (Erwachsenenschulung), Begutachten von hochwertigen Softwareprodukten (Qualitätssicherung), sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Deutsche Mark (25.000,-) und ist eingeteilt in fünfundzwanzig (25) Geschäftsanteile zu je zehntausend Franken (10.000,-).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Heinz Sperl, vorgeannt	20 Anteile
- Herr Helmut Sperl, vorgeannt	5 Anteile
Total: fünfundzwanzig Anteile	25 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend Franken (500.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf vierzigtausend Franken (40.000,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf 500.000,- LUF.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3254 Bettemburg, 188, route de Luxembourg.

- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Helmut Sperl, vorgeannt, der die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Sperl, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 839, fol. 23, case 2. – Reçu 5.213 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 décembre 1998.

C. Doerner.

(00669/209/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ZHONG NAN HAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 51.538.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00663/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

ALSTOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.151.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 311, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00689/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

APOTHEOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 600.000,- LUF**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.497.

Les bilans au 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour la société
Signature
Gérant

(00691/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

APOTHEOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 600.000,- LUF**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.497.

Extrait de la décision de l'Associé unique du 9 décembre 1998

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'Associé unique, de la société à responsabilité limitée APOTHEOSE, S.à r.l. tenue à Luxembourg, le 9 décembre 1998, que:

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 ont été approuvés. Les pertes au 31 décembre 1995, 1996 et 1997 ont été reportés à l'exercice suivant.

- Décharge a été donnée au gérant pour la durée de son mandat.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00692/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

AUTO-MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg.

R. C. Luxembourg B 20.902.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 5 janvier 1999, vol. 124, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signatures.

(00694/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

B&B ASSURANCEN AN IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig.
R. C. Luxembourg B 51.822..

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée B&B, ASSURANCEN AN IMMOBILIEN S.à r.l., ayant son siège social à L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.822, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C page 24587 de 1995.

L'assemblée se compose de tous les associés, savoir:

1) Monsieur Eugène Joseph Jean Bellion, employé privé en retrait, demeurant à L-2410 Luxembourg, 129, rue de Reckenthal.

2) Madame Francine, Josée Jeanne Hayum, employée privée en retraite épouse de Monsieur Eugène Bellion, prénommé, demeurant également à L-2410 Luxembourg, 129, rue de Reckenthal.

3) Monsieur Jean Joseph Charles Bellion, indépendant, demeurant à L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig.

4) Monsieur Nicolas Joseph Bellion, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 187, rue Pierre Krier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cessions de parts sociales:

a) Monsieur Nicolas Bellion, préqualifié cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Madame Francine Hayum, épouse de Monsieur Eugène Bellion, prénommée;

100 (cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune de la société à responsabilité limitée B&B, ASSURANCEN AN IMMOBILIEN S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) la part, soit au total la somme de LUF 100.000,- (cent mille francs luxembourgeois);

le prix ci-avant fixé a été payé par Madame Francine Hayum à Monsieur Nicolas Bellion antérieurement au présent acte et hors présence du notaire instrumentant, dont quittance entière et définitive;

b) Monsieur Nicolas Bellion, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Jean Bellion, prénommé, ici présent et ce acceptant;

50 (cinquante) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune de la société à responsabilité limitée B&B, ASSURANCEN AN IMMOBILIEN S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) la part, soit au total la somme de LUF 50.000,- (cinquante mille francs luxembourgeois)

le prix ci-avant fixé a été payé par Monsieur Jean Bellion à Monsieur Nicolas Bellion antérieurement au présent acte et hors présence du notaire instrumentant, dont quittance entière et définitive;

Les associés préqualifiés déclarent consentir aux dites cessions de parts sociales, conformément aux stipulations de l'article neuf des statuts.

Ensuite Monsieur Jean Bellion, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant et Monsieur Nicolas Bellion, agissant en sa qualité de co-gérant, déclarent, accepter les cessions de parts ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1. - Monsieur Eugène Bellion, employé privé, demeurant à Luxembourg, cent parts sociales	100
2. - Madame Francine Hayum, épouse de Monsieur Eugène Bellion, employée privée, demeurant à Luxembourg, deux cents parts sociales	200
3. - Monsieur Jean Bellion, indépendant, demeurant à Heisdorf, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Nicolas Bellion, prénommé, comme co-gérant de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme co-gérante de la société, Madame Francine Hayum, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant, Monsieur Jean Bellion, et de la co-gérante, Madame Francine Hayum, tous deux prénommés.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la société qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Bellion, F. Hayum, J. Bellion, N. Bellion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 111S, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

J. Elvinger.

(00699/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

B&B ASSURANCEN AN IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7348 Heisdorf, 11, rue Jean Koenig.

R. C. Luxembourg B 51.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

*Pour le notaire,
Signature*

(00700/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ASSET RESTRUCTURING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 34.012.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den elften Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ASSET RESTRUCTURING, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 34.012, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft ASSET RESTRUCTURING wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den zu Mersch amtierenden Notar Gérard Lecuit, am 29. März 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 441 vom 28. November 1990.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr dreissig (14.30) durch den Präsidenten Herrn Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Dame Martine Kapp, Privatbeamtin, wohnhaft in Bartringen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Eric Leclerc, diplômé EPHEC, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbureau zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung lautet:

1. - Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

2. - Umwandlung des Gesellschaftskapitals von einer Million dreihunderttausend Belgischen Franken (1.300.000,- BEF) eingeteilt in eintausenddreihundert (1.300) Aktien ohne Nominalwert, in ein Kapital von zweiunddreissigtausendachtundneunzig ECU (32.098 XEU) zum Umrechnungskurs vom 4. Dezember 1998, d.h. BEF 1 zu XEU 0,0246914.

3. - Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunhundertsiebenundsechzigtausendneunhundertzwei ECU (967.902,- XEU) von zweiunddreissigtausendachtundneunzig ECU (32.098 XEU) auf eine Million ECU (1.000.000,- XEU) durch Ausgabe von neununddreissigtausendzweihundert (39.200) neuen Aktien, mittels Einbringung von Aktien.

4. - Zeichnung der neununddreissigtausendzweihundert (39.200) Aktien durch TRUSTINVEST LIMITED.

5. - Verzicht eines Gesellschafters auf sein Vorzugsrecht zur Zeichnung neuer Aktien.

6. - Schaffung eines genehmigten Kapitals von fünfzehn Millionen ECU (15.000.000,- XEU), mit oder ohne Ausgabe von neuen Aktien, und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Vorzugsrecht der alten Aktionäre zu streichen oder zu limitieren und Anleihen auszugeben, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen des genehmigten Kapitals.

7. - Änderung von Artikel 14 der Satzungen mit folgendem Zusatz:

«Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar so lange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Im Falle, wo eine Aktie vom Nutzniesser und vom Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, so steht dem Nutzniesser das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu.»

8. - Änderung von Artikel 17 der Satzungen durch folgenden Zusatz, zwischen dem zweiten und dritten Absatz:

«Im Falle wo eine Aktie von Nutzniesser und Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutzniesser die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu».

9. - Neufassung der Statuten in deutscher Sprache, die fortan allein Geltung haben.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ASSET RESTRUCTURING.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portofolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million ECU (1.000.000,- XEU), eingeteilt in vierzigtausendfünfhundert (40.500) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer auf fünfzehn Millionen ECU (15.000.000,- XEU) festgesetzt, eingeteilt in Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 10. Dezember 2003, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, mit oder ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokuristen oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe. Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben, Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monats September jeden Jahres um vierzehn Uhr dreissig (14.30).

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird. Im Falle, wo eine Aktie vom Nutzniesser und vom Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, so steht dem Nutzniesser das Stimmrecht, bei der Generalversammlung zu.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juni und endet am einunddreissigsten Mai.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben. Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Im Falle wo eine Aktie von Nutzniesser und Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutzniesser die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

II) Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von einer Million dreihunderttausend belgischen Franken (1.300.000,- BEF), eingeteilt in eintausenddreihundert (1.300) Aktien ohne Nominalwert, in ein Kapital von zweiunddreissigtausendachtundneunzig ECU (32.098 XEU) zum Umrechnungskurs vom 4. Dezember 1998, d.h. 1 BEF zu 0,0246914 XEU.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunhundertsevenundsechzigtausendneunhundertzwei ECU (967.902 XEU) um es von seinem jetzigen Stand von zweiunddreissigtausendachtundneunzig ECU (32.098 XEU) auf eine Million ECU (1.000.000,- XEU) zu erhöhen durch Ausgabe von neununddreissigtausendzweihundert (39.200) neuen Aktien, mittels Einbringung von Aktien.

Zeichnung - Zahlung

Nachdem die Gesellschafterversammlung davon Kenntnis genommen, dass ein bestehender Aktionär auf sein Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat, erklärt sie den anderen bestehenden Aktionär die TRUSTINVEST LIMITED, mit Sitz in Dublin, zur Zeichnung der gesamten neununddreissigtausendzweihundert (39.200) neuen Aktien zu zulassen.

Sodann erklärt die TRUSTINVEST LIMITED, mit Sitz in Dublin, vertreten wie in der Anwesenheitsliste angegeben, die neununddreissigtausendzweihundert (39.200) neuen Aktien zu zeichnen und voll einzuzahlen durch Einbringung von siebenhundertsevenundsiebzig (777) Inhaberaktien INTERSELEX TR EUROPE CAP, wie dies dem amtierenden Notar gemäss Bankbescheinigung nachgewiesen wird.

Da die Einzahlung der neuen Aktien durch Sacheinlagen geschieht, ist die Einzahlung gemäss Artikel 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaft, Gegenstand eines Berichtes von Herrn Joseph Treis, Réviseur d'entreprises, wohnhaft zu Luxemburg, vom 10. Dezember 1998, welcher wie folgt schliesst:

Schlussfolgerung

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Die Gesellschafterversammlung nimmt den Bericht an, wovon ein Exemplar von den Kompartmenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Gesellschafterversammlung bestätigt, dass die gesamte Kapitalerhöhung voll und ganz realisiert wurde.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Schaffung eines genehmigten Kapitals von fünfzehn Millionen ECU (15.000.000,- XEU), mit oder ohne Ausgabe von neuen Aktien, und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Vorzugsrecht der alten Aktionäre zu streichen oder zu limitieren und Anleihen auszugeben, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen des genehmigten Kapitals.

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates des BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG vom 12. Juni 1998

Beschluss

Mit Wirkung 24. August 1998 wird Herr Uri Meir, israelischer Staatsangehöriger, in Zürich, zum Generaldirektor der BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG ernannt. Seine Unterschriftsberechtigung gilt auch für die Filialen Luxemburg und Genf.

Mit Wirkung 24. August 1998 ist Herr Zvi Ziv nicht mehr Generaldirektor der Bank. Seine Unterschriftsberechtigung erlöscht an diesem Datum.

Herr Ziv wird für die Dauer eines Jahres weiterhin für die Bank tätig sein. Während dieser Periode wird er die Verantwortung über die Beziehungen der BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG mit der Geschäftsleitung der BANK HAPOALIM B.M. GRUPPE, Tel Aviv, wahrnehmen und Herrn Meir nach Bedarf unterstützen.

Gezeichnet: Dr. S. Ravid, H. Baschnagel, M. Amit, E. Arnon, Dr. R. Cohen, Z. Fuhrman, Dr. A. Girsberger, W. Hirter, W. Rom, A. Brunner Dragsnes.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00695/309/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.622.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. qui a été tenue en date du 2 mars 1998 auprès de la BANK HAPOALIM (SWITZERLAND) à Zurich que:

Madame Caty Perna-de-Aranjo est nommée mandataire commercial de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. avec droit de signature «C».

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme
D. Kaizerman B. Biever

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00696/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.622.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. qui a été tenue en date du 17 août 1998 auprès de BANK HAPOALIM (SWITZERLAND) à Zurich que:

- Monsieur Uri Meir est nommé administrateur de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. avec droit de signature «A» en remplacement de Monsieur Zvi Ziv;

- Madame Rita Knott est nommée sous-directrice de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. avec droit de signature «B».

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme
D. Kaizerman B. Biever

(00697/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.622.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. qui a été tenue en date du 28 septembre 1998 à Luxembourg que:

- Monsieur Uri Meir est nommé membre du conseil d'administration de BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. en remplacement de Monsieur Zvi Ziv démissionnaire avec effet au 28 septembre 1998.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme
D. Kaizerman B. Biever

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00698/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BERGAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.630.

Le bilan au décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour la société
Signature

(00702/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BHW INVEST, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 51.859.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 517 du 10 octobre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 611 du 1^{er} décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 55 du 6 février 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 43 du 20 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BHW INVEST, GmbH
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(00703/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 49.861.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 173 du 14 avril 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BHW RUCKVESICHERUNG S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(00704/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BELEGGINGSMAATSCHAPIJ VAN KREIJ B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.293.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg; ici représentée par Monsieur H.J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg; agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 11 décembre 1998; laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé et constituant ainsi une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V., ayant son siège statutaire à Rosmalen (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Noordoost-Brabant sous le numéro 30.538 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.293, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V., ayant son siège social à Rosmalen (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Noordoost-Brabant sous le numéro 30.538 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.293, a été constitué le 31 mars 1971 par devant

M^e J.L.A.M. Wedemeijer, notaire à Berlicum (Pays-Bas). Par décision du 28 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 107 du 10 mars 1993, le siège effectif a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg; tous les autres bureaux en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ont été fermés avec effet de la même date. Les statuts de la société actuellement en vigueur ont été publiés au Mémorial, Recueil C, numéro 107 du 10 mars 1993.

2. Le capital social de la société s'élève à NLG 50.000,- représenté par 100 parts de 500,- NLG chacune, numérotée de 1 à 100.

3. PAN EUROPEAN VENTURES S.A. est devenue propriétaire unique des cent (100) parts dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

4. Elle approuve le rapport des gérants proposant la dissolution de la société ainsi que l'état des actifs et passifs de la société, duquel il appert qu'à la date d'aujourd'hui la société n'a plus ni passif ni actif distribuable, de sorte qu'une liquidation n'est pas nécessaire; elle décide par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

5. La démission des gérants de la société est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

6. La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, est autorisée et habilitée à effectuer toutes les formalités généralement quelconques et au sens le plus large, nécessaires en vue de la dissolution définitive de la société tant au Luxembourg qu'au Pays-Bas.

7. Il est donné mandat et pouvoir à tout notaire ou candidat-notaire de Loeff Claey Verbeke, Apollolaan 15, NL-1070 AB Amsterdam, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément, afin d'accomplir aux Pays-Bas toutes les formalités requises par la loi, en ce compris le dépôt auprès de la Chambre de Commerce précitée de la présente décision de dissoudre la société avec effet immédiat ainsi le dépôt des formulaires ad hoc, dûment signés.

8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de dix ans au siège social de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., actuellement établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.J.J. Moors. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 839, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 décembre 1999.

C. Doerner.

(00701/209/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BIRGMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.795.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BIRGMA, S.à r.l.

Signatures

(00705/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

B.R.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Baumbusch, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 62.809.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 1998

Se sont réunis les actionnaires de la B.R.I. LUXEMBOURG S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 1998 et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Mme Monique Birsens en tant qu'Administrateur-Délégué et lui donnent pleine décharge pour l'exercice de sa fonction.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur-Délégué M. Alain Gaup, demeurant 5, rue St Nicolas à L-7430 Fischbach.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00706/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00707/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 62.503.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALCHAS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg section B numéro 62.503 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 241 du 15 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheiffer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de la devise du bilan pour passer de LUF à ITL, au cours de change 1,- LUF = 48,- ITL. Le capital passe de 1.250.000,- LUF à 60.000.000,- ITL, représenté par 6.000 actions de 10.000,- ITL chacune.

2. - Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 60.000.000,- ITL à 5.060.000.000,- ITL par la création et l'émission de 500.000 actions nouvelles de 10.000,- ITL chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. - Possibilité d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en ITL (lires italiennes) et de transformer par conséquent le capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à soixante millions de lire italiennes (60.000.000,- ITL).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lire italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq milliards de lire italiennes (5.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel après transformation de soixante millions de lire italiennes (60.000.000,- ITL) à cinq milliards soixante millions de lire italiennes (5.060.000.000,- ITL) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles de dix mille lire italiennes (10.000,- ITL), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Ces cinq cent mille (500.000) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Fabio Perini, industriel, demeurant à San Michele di Moriano, Via Fonda 450B (Italie).

La somme de cinq milliards de liras italiennes (5.000.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CALCHAS HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinq milliards soixante millions de liras italiennes (5.060.000.000,- ITL), représenté par cinq cent six mille (506.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau alinéa deux à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7. Alinéa deux.** Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de cent cinq millions de francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, Leiten, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1998, vol. 504, fol. 94, case 3. – Reçu 1.050.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1999.

J. Seckler.

(00709/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 62.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1999.

J. Seckler.

(00710/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE SIGNALISATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 43.033.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE EUROPEENNE DE SIGNALISATION, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.033, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 225 du 17 mai 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence Marlier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Carlucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture anticipée de l'exercice social en cours, fixation de la date de la clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année et fixation de la date de l'assemblée générale ordinaire le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures, et pour la première fois en 1999.

2. Modification subséquente des articles 16 et 19 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social en cours et de fixer la date de clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année et la date de l'assemblée générale ordinaire le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures, et pour la première fois en 1999.

Deuxième résolution

Conformément à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 16 et le premier paragraphe de l'article 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 16. première phrase:** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.».

«**Art. 19. premier paragraphe.** L'année sociale commence le premier décembre d'une année et finit le trente novembre de l'autre année.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Marlier, N. Rehm, S. Carlucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

J. Elvinger.

(00723/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE SIGNALISATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 43.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00724/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00713/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CELOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.711.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signature.

(00714/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CELOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.711.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 1997

Les mandats des administrateurs étant échus, Messieurs Adolf af Jochnick, Norbert Schmitz, Jonas af Jochnick sont réélus administrateurs pour une durée de un an.

Le mandat de commissaire aux comptes étant échu, WOOD, APPELTON, OLIVER & CO S.A., société ayant son siège au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est réélue commissaire aux comptes pour une durée de un an.

Pour extrait
J. af Jochnick
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00715/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelage, 140, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 43.473.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 mars 1993,
acte publié au Mémorial C, n° 295 du 19 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADA, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(00708/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CALIFORNIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.256.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 1998 que, Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelage (L) a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Martin Priest, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00711/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00719/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COFIMAG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00721/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CAMEROS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 48.766.

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} décembre 1998

Remplacer Monsieur Pierre Grandjean par Monsieur Patrick Schott.

Pour réquisition
Pour CAMEROS, SICAV
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00712/052/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**CENTRE D'EVEIL ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CREATIF
POUR LA PETITE ENFANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 27.910.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00718/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COFIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.785.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00720/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CENTRE D'ECHELLES ET DE MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1) Monsieur Théo Schares, demeurant à L-3311 Abweiler, 38, rue du Village;

2) Monsieur Patrick Maira, employé privé, demeurant à F-57570 Boust, 51, rue du Muguet;

Lesquels comparants déclarent que le nommé sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, CENTRE D'ECHELLES ET DE MATERIEL, S.à r.l. avec siège social à L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 22.248;

et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 1^{er} septembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 4186;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Théo Schares, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Patrick Maira, ici présent et ce acceptant, cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CENTRE D'ECHELLES ET DE MATERIEL, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-) que Monsieur Théo Schares reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune. Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Théo Schares prédit	50 parts
2) Monsieur Patrick Maira, prédit	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Foetz, à L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.
Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Noertzange.»

Quatrième et dernière résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Théo Schares, prédit:

Est nommé gérant administratif Monsieur Patrick Maira, prédit. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Schares, P. Maira, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 839, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 décembre 1998.

C. Doerner.

(00716/209/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CENTRE D'ECHELLES ET DE MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

C. Doerner.

(00717/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIA PRIVATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 44.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIA PRIVATA S.A.

Signature

(00722/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

DECOPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 34.282.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECOPLUS S.A., ayant son siège social à L-7333 Steinsel, Zoning Industriel, 50, rue des Prés, R.C. Luxembourg section B numéro 34.282, constituée suivant acte reçu le 29 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 1991, dont les statuts ont été modifiés par actes du 31 janvier 1992, du 3 juin 1992, et du 19 mai 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à Thionville, France.

Le président désigne comme secrétaire Madame Patricia Kopp, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Evers, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires sont tous présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.600 (mille six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
2. - Transformation des actions en actions sans désignation de valeur nominale.
3. - Décision d'ajouter un alinéa à l'article 3 relatif au rachat d'actions propres.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 16.000.000,- (seize millions de francs luxembourgeois) à LUF 21.000.000,- (vingt et un millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre comme indiqué ci-après les actionnaires actuels à la souscription de la totalité des actions nouvelles:

- La société anonyme CATERING ENTERPRISES INTERNATIONAL LIMITED, à Luxembourg à concurrence de 400 (quatre cents) actions;
- Monsieur Bob Lemogne, commerçant, demeurant à Bereldange, à concurrence de 100 (cent) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires prédésignés, lesquels ont déclaré souscrire les 500 (cinq cents) actions nouvelles comme indiqué ci-avant et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société DECOPLUS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer les actions en actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 3, autorisant le rachat d'actions propres

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à LUF 21.000.000,- (vingt et un millions de francs luxembourgeois) représenté par 2.100 (deux mille cent) actions nouvelles intégralement libérées sans désignation de valeur nominale.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Wittner, P. Kopp, C. Evers, B. Lemogne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 27, case 12. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

J. Elvinger.

(00747/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

DECOPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 34.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00748/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DU VIRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.867.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signatures.

(00725/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPARTIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

L'ail mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPARTIN, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 25.043, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, le 21 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 361 du 31 décembre 1986.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Vogt, administrateur, demeurant à Dalheim, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sam Reckinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera ci-annexée.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions au porteur actuellement en circulation, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Constatation de l'annulation des 3.000 actions au porteur de la société COMPARTIN, coupon numéro 1 attaché, portant le numéro -5001- à -8000- que le conseil d'administration a rachetées pour le compte de la société suivant l'autorisation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 1998.

2. - En conséquence, modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans valeur nominale, entièrement libéré.»

3. - Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

4. - Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

5. - Modification de l'article 19 des statuts en y supprimant la deuxième phrase.

6. - Modification du troisième alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.»

7. - Modification du deuxième alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

8. - Suppression de l'article 14 des statuts et adaptation de la numérotation des articles qui suivent.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate l'annulation des 3.000 actions au porteur de la société Compartin, coupon numéro 1 attaché, portant le numéro - 5001- à -8000- que le conseil d'administration a rachetées pour le compte de la société suivant l'autorisation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans valeur nominale, entièrement libéré.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 19 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts et d'adapter par conséquence la numérotation des articles qui suivent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Vogt, R. Schlim, S. Reckinger J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 111S, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

J. Elvinger.

(00726/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

COMPARTIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

*Pour le notaire,
Signature*

(00727/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CUSTOM SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 74, rue Principale.

EXTRAIT

Il résulte de deux conventions de cessions de parts sociales sous seing privé signées en date du 21 décembre 1998, que la répartition des 500 (cinq cents) parts sociales formant l'intégralité du capital social de la Société est dorénavant la suivante:

- Monsieur Jean Claude Weyrich, indépendant, demeurant à L-3637 Kayl, 12, route d'Esch: 300 (trois cents) parts sociales;

- Monsieur Gilles Goedert, employé privé, demeurant à L-3768 Tétange, 22, rue de la Fontaine: 200 (deux cents) parts sociales.

A la suite d'une assemblée des associés tenue à la même date, la démission de Monsieur Luc Heusbourg comme gérant technique de la Société a été acceptée et décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date. A été nommé comme nouveau gérant technique, Monsieur Jean Claude Weyrich, préqualifié. Monsieur Gilles Goedert, préqualifié, a été confirmé comme gérant administratif.

Tétange, le 30 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, vol. 168, Art. 1189. – Reçu 120 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(00744/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.726.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Philip K. Ryan, Président, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Agnes Reicke, Vice-Présidente, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Karl Huwyler, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT
FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00728/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.630.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Philip K. Ryan, Président, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Agnes Reicke, Vice-Présidente, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Karl Huwyler, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT
HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00729/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.866.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich,

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE BOND FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00730/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST ADVISORY COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 54.974.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE CAPITAL
TRUST ADVISORY COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00731/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX), SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.121.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE CAPITAL
TRUST (LUX)

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00732/020/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.951.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zurich
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE COMMODITY
FUND MANAGEMENT COMPANY
R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00733/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.867.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE EQUITY FUND
MANAGEMENT COMPANY
R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00734/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE EQUITY TRUST ADVISORY COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 55.714.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE EQUITY TRUST
ADVISORY COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00735/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX), SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 55.713.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX)

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00736/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE FOCUS FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.874.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE FOCUS FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00738/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 66.001.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00737/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.629.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE FOREX FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00739/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.832.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00740/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.297.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00741/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 43.281.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00742/020/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

CSAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.912.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1998, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Robert Kosrovani, Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Jörg Schultz, Vice-Président, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Agnes Reicke, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

René Killer, Membre du Conseil d'Administration, Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Philip K. Ryan, Membre du Conseil d'Administration, Chief Financial Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT, a division of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Ian Chimes, Membre du Conseil d'Administration, Managing Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS (UK) LIMITED, London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
CSAM INTERNATIONAL FUNF

R. Melchers

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00743/020/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

DE FËNSTERBOTZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 54.853.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1998.

DE FËNSTERBOTZER

Signature

(00746/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

DONAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.430.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 novembre 1998 à Luxembourg

Résolution

L'assemblée, après lecture des lettres de démission pour raisons personnelles de Messieurs Hubert Hansen et Jean-Paul Reiland et de Madame Françoise Stamet, en tant qu'administrateurs, décide d'accepter leurs démissions. L'assemblée les remercie pour l'activité qu'ils ont déployée jusqu'à ce jour et leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée décide de nommer des nouveaux administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 28 mai 1999 comme suit:

conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de Banque, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, sous directeur de Banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, sous directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Pour extrait conforme

Pour DONAU HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00749/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

DONAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.430.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 novembre 1998 à Luxembourg
Résolution

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de transférer, avec effet au 3 novembre 1998, le siège social de la société de son adresse actuelle, 23, avenue Monterey, L-1724 Luxembourg aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour DONAU HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00750/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EPP VELIZY (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 60.976.

—
In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the eleventh of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting on behalf of FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a private limited company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its principal place of business at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, here represented by its managing director, MEESPIERSON TRUST B.V., having its registered office at Herengracht 548, 1017 CO Amsterdam, The Netherlands, represented by Mr Otger J.A. van der Nap and Mr Frank W.J.J. Welman, being the sole shareholder of EPP VELIZY (LUX) S.à r.l. (the «Company»), a private limited company, with its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, incorporated on 15th September, 1997 by a notarial deed recorded by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 3 on 2nd January, 1998, pursuant to a proxy given in Amsterdam on 4th December, 1998.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder requested the notary to record that:

1) The sole shareholder resolves to change the Company's year, which will start on the first of December and ends on the thirtieth of November.

2) Pursuant to the change of the Company's year, the sole shareholder resolves:

- to close the current Company's year on December 31, 1998 and the next year on November 30, 1999 and to provide that in the future the Company's year will start on December 1 and end on November 30;

- to amend article 15 and the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation, which shall henceforth be worded as follows:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of December and ends on the thirtieth of November.

«**Art. 16, first paragraph.** Each year, with reference to November 30, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing person, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant pour compte de FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, Pays-Bas, représentée par son

administrateur-délégué, MEESPIERSON TRUST B.V., avec siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, représentée par Monsieur Otger J.A. van der Nap et Monsieur Frank W.J.J. Welman, étant l'associé unique de EPP VELIZY (LUX) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, constituée le 15 septembre 1997, suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3 du 2 janvier 1998,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 4 décembre 1998.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique a requis le notaire de noter que:

1) L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui commencera le premier décembre et se terminera le trente novembre.

2) A la suite du changement de l'année sociale de la Société, l'associé unique décide:

- de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 1998 et l'année sociale suivante au 30 novembre 1999 et de prévoir que dorénavant l'année sociale commencera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre;

- de modifier l'article 15 et le premier paragraphe de l'article 16 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier décembre et se termine le trente novembre.»

«**Art. 16, premier paragraphe.** Chaque année au 30 novembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(00753/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EPP VELIZY (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 60.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(00754/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EUROTOURS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

H. R. Luxemburg B 32.167.

Gründung gemäss Urkunde von M^e Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 8. Novembre 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 130 vom 20. April 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTOURS, G.m.b.H.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(00759/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EUROPEAN DISTRIBUTION AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00757/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EPP BEZONS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 64.292.

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the eleventh of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting on behalf of FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a private limited company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its principal place of business at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, here represented by its managing director, MEESPIERSON TRUST B.V., having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, represented by Mr André Konijn and Dick J.C. Niezing, being the sole shareholder of EPP BEZONS (LUX) S.à r.l. (the «Company»), a private limited company, with its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, incorporated on 27th April 1998 by a notarial deed recorded by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 532 on 21st July 1998, amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary dated 26th November 1998, not yet published,

pursuant to a proxy given in Amsterdam on 4th December, 1998.

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder requested the notary to record that the sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Company's year is changed in order to start on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

Second resolution

Pursuant to the preceding resolution the current Company's year shall be closed on December 31, 1998 and the next year on November 30, 1999 and in the future the Company's year will start on December 1 and end on November 30.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions article 15 and the first paragraph of article 16 of the Articles of incorporation are amended and shall henceforth be worded as follows:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of December and ends on the thirtieth of November.»

«**Art. 16. first paragraph.** Each year, with reference to November 30, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.»

Fourth resolution

The par value of the shares is suppressed and the currency of the share capital of the company is changed from Luxembourg Francs into French Francs at an exchange rate of LUF 6.151/1 FF so that the Company's converted share capital amounts to eighty-one thousand two hundred eighty-seven French Francs (FF 81,287.-). The par value of the shares is fixed at two hundred French Francs (FF 200.-).

Fifth resolution

The share capital of the Company is increased by one hundred seventy-five thousand French Francs (FF 175,000.-), to bring it from its present amount of eighty-one thousand two hundred eighty-seven French Francs (FF 81,287.-) up to two hundred fifty-six thousand two hundred eighty-seven French Francs (FF 256,287.-), by way of creation and issue of a corresponding number of new shares of the Company, having a par value of two hundred French Francs (FF 200.-) each. The fraction of the capital contribution which might not be attributable to a whole share shall be credited to a share premium reserve.

All the new shares have been subscribed by FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V. prenamed. All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of one hundred seventy-five thousand French Francs (FF 175,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Sixth resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, article 6 of the Articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at two hundred fifty-six thousand two hundred French Francs (FF 256,200.-), represented by one thousand two hundred eighty-one (1.281) shares having a par value of two hundred French Francs (FF 200.-) each.»

Valuation

For registration purposes the present capital increase is valued at one million seventy-six thousand two hundred and fifty (1,076,250.-) Luxembourg Francs.

Communication

Pursuant to the provisions of article 22 of the law of December 9th, 1976 on the organisation of the notarial profession, the undersigned notary informed the mandatory of the appearing party on the fact that the corporate capital is expressed in United States Dollars whereas the provisions of article 182 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies states that the capital of a «société à responsabilité limitée» must be represented by shares of a par value of LUF 1,000.- or a multiple of LUF 1,000.-.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant pour compte de FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, Pays-Bas, représentée par son administrateur-délégué, MEESPIERSON TRUST B.V., avec siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, The Netherlands, représentée par Monsieur Otger J.A. van der Nap et Monsieur Frank W.J.J. Welman, étant l'associé unique de EPP BEZONS (LUX), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, constituée le 27 avril 1998, suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 532 du 21 juillet 1998, statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 26 novembre 1998 non encore publié,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 4 décembre 1998.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'associé unique a requis le notaire d'acter que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'année sociale de la société est changée pour commencer le 1^{er} décembre de chaque année et se terminer au 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'exercice social en cours se terminera au 31 décembre 1998 et l'année prochaine au 30 novembre 1999 et dorénavant l'année sociale commencera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 15 et le 1^{er} paragraphe de l'article 16 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier décembre et se termine le trente novembre.

«**Art. 16. premier paragraphe.** Chaque année au 30 novembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Quatrième résolution

La valeur nominale des parts sociales est supprimée et la monnaie dans laquelle est exprimée le capital social est changée de francs luxembourgeois en francs français au taux d'échange de LUF 6,151/1 FF de sorte que le capital social converti de la société s'élève à quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-sept francs français (FF 81.287,-). La valeur nominale des parts sociales est fixée à deux cents francs français (FF 200,-).

Cinquième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cent soixante-quinze mille francs français (FF 175.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-sept francs français (FF 81.287,-) au montant de deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-sept francs français (FF 256.287,-) par création et émission d'un nombre correspondant de parts sociales nouvelles de la société, avec une valeur nominale de deux cents francs français (FF 200,-) chacune. La fraction de l'apport en capital qui ne pourra pas être attribuée à une part sociale entière, sera créditée sur un compte réserve comme prime d'émission.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été souscrites par FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., précitée. Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cent soixante-quinze mille francs français (FF 175.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Sixième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de deux cent cinquante-six mille deux cents francs français (FF 256.200,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-une (1.281) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents francs français (FF 200,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à un million soixante-seize mille deux cent cinquante (1.076.250,-) francs luxembourgeois.

Communication

En vertu des dispositions de l'article 22 de la loi du 9 décembre 1976 sur l'organisation du notariat, le notaire instrumentaire a informé le mandataire de la comparante sur le fait que le capital social est exprimé en dollars des Etats-Unis, alors que les dispositions de l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales indiquent que le capital d'une société à responsabilité limitée doit être représenté par des actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- ou multiple de LUF 1.000,-.

Dont acte,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 83, case 6. – Reçu 10.765 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(00751/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EPP BEZONS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée
(anc. EPP BETA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, puis
EPP LA DEFENSE (LUX) , S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 64.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(00752/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EUMEDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00758/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 31.345.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour la société
Signature

(00760/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EXECUTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.770.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour la société
Signatures

(00761/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EUMEDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00755/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

EUMEDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00756/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.642.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAN S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.642,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Federica Bacci, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de l'administration et de l'engagement de la société, et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 7 des statuts.

2) Changement quant à la délibération du conseil d'administration, et modification en conséquence du dernier alinéa de l'article 9 des statuts.

3) Changement quant aux constatations des délibérations du conseil d'administration, et modification en conséquence de l'article 10 des statuts.

4) Changement quant à la représentation et aux délibérations des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires et modification en conséquence du dernier alinéa de l'article 13 des statuts.

5) Modification de l'année sociale de la société, et changement de l'article 20 des statuts.

6) Changement de la réunion de l'assemblée générale annuelle et modification en conséquence de l'article 21 des statuts.

7) Changement des dispositions transitoires.

8) Démission d'un des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement.

9) Autorisation à donner par l'assemblée générale au conseil d'administration, quant à la délégation de pouvoirs de la gestion journalière à des administrateurs de la société.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres, actionnaires ou non, et est engagée par la signature conjointe de quatre administrateurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 9. (Dernier alinéa).** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si quatre de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par quatre administrateurs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 13 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13. (Dernier alinéa).** Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées ordinaires convoquées extraordinairement sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelque soit le quorum de présence.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société et de modifier l'article 20 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier l'article 21 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le quatrième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures; si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.»

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les dispositions transitoires sont changées, de sorte que la première assemblée générale des actionnaires se tiendra le quatrième mercredi du mois de septembre en 1999, et que le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 1999.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un des administrateurs, savoir Madame Cristina Casoli, demeurant à Fabriano, Italie, et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement un nouvel administrateur, en la personne de Monsieur Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Le conseil d'administration se composera dorénavant, comme suit.

- a) Madame Gianna Pieralisi, demeurant à Fabriano/Italie,
- b) Monsieur Francesco Casoli, demeurant à Fabriano/Italie,
- c) Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg.
- d) Monsieur Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.
- e) Monsieur Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux administrateurs, qui auront un pouvoir de signature conjoint à concurrence de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-) pour toute opération de gestion journalière, y inclus le paiement d'honoraires dûment approuvés, de frais, salaires, impôts locaux, taxes, commissions et toutes autres dépenses de nature administrative.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Baccei, F. Franzina, F. Bacci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 décembre 1998.

P. Bettingen.

(00762/202/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 décembre 1998.

P. Bettingen.

(00763/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.788.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves Cacclin, employé privé, demeurant à Luxembourg (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 65.788, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 5 août 1998, en cours de publication au Mémorial C;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 septembre 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme holding FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 18 septembre 1998 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de LUF 66.750.000,- (soixante-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), en vue de

porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 68.000.000,- (soixante-huit millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 66.750 (soixante-six mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

V. - Que les 66.750 (soixante-six mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont donc été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 66.750.000,- (soixante-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de LUF 68.000.000,- (soixante-huit millions de francs luxembourgeois), représenté par 68.000 (soixante-huit mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées et qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Cacclin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 111S, fol. 5, case 4. – Reçu 667.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

J. Elvinger.

(00764/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Pour le notaire,
Signature

(00765/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FOURSOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.712.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FOURSOME HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 275 du 24 avril 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur adjoint, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Seince, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Maria Farias, employée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-six mille cinq cents (26.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou repré-

sentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification des dates de l'exercice social.
2. - Modification des dates du premier exercice social.
3. - Acceptation de la démission de deux administrateurs.
4. - Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch.
5. - Nomination d'un nouvel administrateur.
6. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} décembre pour finir le 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 1998 se terminera exceptionnellement le 30 novembre 1998 et que les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

L'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Madame Anne de la Vallée Poussin, directeur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Pierre Laloyaux, employé privé, demeurant à Luxembourg, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation par le Conseil d'administration en sa réunion du 28 avril 1998, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 499 du 7 juillet 1998, de Monsieur Reinald Loutsch sous-directeur adjoint, demeurant à Luxembourg remplacement de Madame Anne de la Vallée Poussin prénommée. Monsieur Reinald Loutsch terminera le mandat de son prédécesseur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Frédéric Seince, prénommé en remplacement de Monsieur Pierre Laloyaux, prénommé. Monsieur Frédéric Seince terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Loutsch, F. Seince, M. Farias, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, vol. 837, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(00774/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FOURSOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmaual Servais.

R. C. Luxembourg B 62.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(00775/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00766/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00767/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FIN.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 Septembre 1998

La réélection de H.J.J. Moors, Jean-Marie Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes a été approuvée.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Certifié sincère et conforme
FIN.P.A. S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00768/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FORUM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.684.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(00769/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FORUM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.684.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(00770/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FORUM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00771/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FOUR SEASONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00772/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FOUR SEASONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00773/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FRANCIBERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.643.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 27, case 7, que la société anonyme FRANCIBERA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.643, a été dissoute aux droits des parties.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour le notaire
Signature

(00776/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1998

Le nombre des administrateurs est porté à 4 (quatre), est nommé nouvel administrateur Monsieur Ferruccio Piantini, né à Venezia le 28 janvier 1953, résident à Milano, viale Bligny 41.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00780/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

GEROMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.218.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 42 du 14 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 267 du 22 septembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEROMLUX, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(00779/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Office M 1102-1103.

R. C. Luxembourg B 12.797.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 85 du 7 mai 1975.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00777/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Office M 1102-1103.

R. C. Luxembourg B 12.797.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 85 du 7 mai 1975.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00778/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.586.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 311, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Moutrier.

(00781/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

H.A.C.M. SCHAMPERS HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.691.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société anonyme PANEV S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur H.J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg; agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 11 décembre 1998; laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé et constituant ainsi une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée H.A.C.M. SCHAMPERS HOLDING B.V., ayant son siège statutaire à Mierlo (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Zuidoost-Brabant sous le numéro 59.677 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.691 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée H.A.C.M. SCHAMPERS HOLDING B.V., ayant son siège social à Mierlo (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Zuidoost-Brabant sous le numéro 59.677 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.691, a été constitué le 26 mars 1987 par devant M^e A.-J. Verhoeven, notaire à Helmond (Pays-Bas). Par décision du 19 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, de 1992, page 26.288, le siège effectif a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg; tous les autres bureaux en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ont été fermés avec effet de la même date. Les statuts de la société actuellement en vigueur ont été publiés au Mémorial, Recueil C, de l'année 1991 page 9605.

2. Le capital social de la société s'élève à NLG 40.425,- représenté par 525 parts de 77,- NLG chacune, numérotée de 1 à 525.

3. PANEV S.A. est devenue propriétaire unique des cinq cent vingt-cinq (525) parts dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

4. Elle approuve le rapport des gérants proposant la dissolution de la société ainsi que l'état des actifs et passifs de la société au duquel il appert qu'à la date d'aujourd'hui la société n'a plus ni passif ni actif distribuable, de sorte qu'une liquidation n'est pas nécessaire; elle décide par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

5. La démission des gérants de la société est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

6. La société PANTEV S.A., prénommée, est autorisée et habilitée à effectuer toutes les formalités généralement quelconques et au sens le plus large, nécessaires en vue de la dissolution définitive de la société tant au Luxembourg qu'au Pays-Bas.

7. Il est donné mandat et pouvoir à tout notaire ou candidat-notaire de Loeff Claey Verbeke, Apollolaan 15, NL-1070 AB Amsterdam, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément, afin d'accomplir aux Pays-Bas toutes les formalités requises par la loi, en ce compris le dépôt auprès de la Chambre de Commerce précitée de la présente décision de dissoudre la société avec effet immédiat ainsi le dépôt des formulaires ad hoc, dûment signés.

8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de dix ans au siège social de la société PANEV S.A., actuellement établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.J.J. Moors, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 839, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 décembre 1998.

C. Doerner.

(00784/209/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

HOFSTAD HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.310.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société anonyme PEGASO S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur H.J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg; agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 11 décembre 1998; laquelle procuration a été paraphée et paraphée par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé et constituant ainsi une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée HOFSTAD HOLDING B.V. ayant son siège statutaire à 's-Gravenhage (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Haaglanden sous le numéro 92.492 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.310, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée HOFSTAD HOLDING B.V., ayant son siège social à 's-Gravenhage (Pays-Bas) et son siège de direction effectif à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Haaglanden sous le numéro 92.492 ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.310, a été constitué le 10 octobre 1977 par devant M^e E.-A. Mulder, notaire à 's-Gravenhage (Pays-Bas). Par décision du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 127 du 6 avril 1994, le siège effectif a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg; tous les autres bureaux en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ont été fermés avec effet de la même date. Les statuts de la société actuellement en vigueur ont été publiés au Mémorial, Recueil C, numéro 127 du 6 avril 1994.

2. Le capital social de la société s'élève à NLG 100.000,- représenté par 100 parts de 1.000,- NLG chacune, numérotée de 1 à 100.

3. PEGASO S.A. est devenue propriétaire unique des cent (100) parts dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

4. Elle approuve le rapport des gérants proposant la dissolution de la société ainsi que l'état des actifs et passifs de la société au duquel il appert qu'à la date d'aujourd'hui la société n'a plus ni passif ni actif distribuable, de sorte qu'une liquidation n'est pas nécessaire; elle décide par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

5. La démission des gérants de la société est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

6. La société PEGASO S.A., prénommée, est autorisée et habilitée à effectuer toutes les formalités généralement quelconques et au sens le plus large, nécessaires en vue de la dissolution définitive de la société tant au Luxembourg qu'au Pays-Bas.

7. Il est donné mandat et pouvoir à tout notaire ou candidat-notaire de Loeff Claey Verbeke, Apollolaan 15, NL-1070 AB Amsterdam, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément, afin d'accomplir aux Pays-Bas toutes les forma-

lités requises par la loi, en ce compris le dépôt auprès de la Chambre de Commerce précitée de la présente décision de dissoudre la société avec effet immédiat ainsi le dépôt des formulaires ad hoc, dûment signés.

8. Les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de dix ans au siège social de la société PEGASO S.A., actuellement établie à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.J.J. Moors. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 839, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 décembre 1998.

C. Doerner.

(00788/209/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**E.L.I., EURO LUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Gesellschaftssitz: Livange, Zone Industrielle, Route de Bettembourg.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettembourg;

Sind erschienen:

- 1) Herr Lorenz Weyrich, Industriel, zu D-6637 Nalbach, 3, Am Litermont wohnend;
- 2) Dame Jeannette Weyrich, directeur de sociétés, zu D-6637 Nalbach, 3, am Litermont wohnend;
- 3) Herr Georg Weyrich, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 3, Am Litermont;
- 4) Die anonyme Gesellschaft LIVIA S.A. mit Sitz in Schifflingen, 24, rue Denis Nettgen;

hier vertreten durch Frau Jeannette Weyrich, vorgeannt, in ihrer Eigenschaft als administrateur-délégué.

Welche Komparenten andurch erklärten, dass die hiervor sub 1) und 2) Genannten alleinige Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAARSTYLE-SERVICE S.à r.l. mit Sitz in Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 11. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C von 1993, Seite 11104.

Welche Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Herr Lorenz Weyrich, vorgeannt, überträgt andurch an die Gesellschaft LIVIA S.A., vertreten wie vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend fünfunddreissig Anteile (35) welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l.

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preise von einhundertfünfundsiebzigtausend Franken (175.000,-) welcher Herr Lorenz Weyrich bekennt, andurch erhalten zu haben, worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Zweiter Beschluss

Dame Jeannette Weyrich, vorgeannt, überträgt andurch die Gesellschaft LIVIA S.A. vertreten wie vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend fünfundzwanzig Anteile (25) welche ihr zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAARSTYLE-SERVICE.

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preise von einhundertfünfundzwanzigtausend Franken (125.000,-) welcher Dame Jeannette Weyrich bekennt, andurch erhalten zu haben, worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Dritter Beschluss

Dame Jeannette Weyrich, vorgeannt, überträgt andurch an Herrn Georg Weyrich, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmenden zwanzig Anteile (20) welche ihr zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l.

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preise von einhunderttausend Franken (100.000,-) welcher Dame Jeannette Weyrich bekennt, andurch erhalten zu haben, worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Vierter Beschluss

Zwecks vorhergehenden Anteilsübertragungen erhält der Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Die Gesellschaft LIVIA S.A.	60
- Dame Jeannette Weyrich	20
- Herr Georg Weyrich	20
Total: einhundert Anteile	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend Franken (500.000,-) zur Verfügung steht, wo die dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft umzuändern in E.L.I. EURO LUX IMMOBILIERE, S.à. r.l. Somit erhält der Artikel 1 der Statuten folgenden Worlaut:

Art. 1. Die vorgenannten Kompartmenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung E.L.I. EURO LUX IMMOBILIERE, S.à. r.l.

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft umzuändern, und dem Artikel 3 der Statuten folgenden Worlaut zu geben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausbeutung einer Immobiliengesellschaft, sowie der Erwerb, die Vermarktung, die Vermietung und die Verwaltung von Immobilien die Vermittlung und Vermarktung von Baudienstleistungen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Austritt des technischen Geschäftsführers Dame Maria Magdalena Pusse sowie den Austritt der administrativen Geschäftsführerin Dame Jeannette Weyrich vom heutigen Tage an, und erteilen denselben volle Entlastung.

Siebter und letzter Beschluss

Es wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- Herr Karl Georg Basten, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 30, Bergstrasse.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die gemeinsamen Unterschriften des Geschäftsführers mit der Unterschrift von Herrn Georg Weyrich, vorgenannt.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer ausserordentlichen Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf dreissigtausend Franken (30.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Bettembourg; Datum wie eingangs erwähnt;

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Weyrich, J. Weyrich, G. Weyrich, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 839, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 décembre 1998.

C. Doerner.

(00782/209/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**E.L.I., EURO LUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Livange, Zone Industrielle, Route de Bettembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 janvier 1999.

C. Doerner.

(00783/209/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.655.

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} décembre 1998

Remplacer Monsieur Philippe de Fays par Monsieur Pierre Alain Eggly.

Pour réquisition
Pour INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00797/052/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Société de Gestion de INTERNATIONAL GLOBAL FUND.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.655.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Les soussignés étant tous administrateurs de INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. («la société») laquelle agit en qualité de société de gestion de INTERNATIONAL GLOBAL FUND, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (ci-après «le Fonds»), prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il est résolu que suite à la démission de Monsieur Philippe de Fays en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Pierre-Alain Eggly est coopté, avec effet au 1^{er} décembre 1998, au Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Cette résolution a été signée par tous les administrateurs le 23 novembre 1998.

A. Jennings F. Fasel P. Grandjean Y. Martignier

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00798/052/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**TELSI S.A., Société Anonyme
(anc. ISRA-LUX S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.148.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ISRA-LUX S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié reçu en date du 27 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 182 du 4 juillet 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1998, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur adjoint, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Seince, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Maria Farias, employée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présidence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de la dénomination de la société.
2. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de ISRALUX S.A. en TELSI S.A.; l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante :

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TELSI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Loutsch, F. Seince, M. Farias, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, vol. 837, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(00799/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**TELSI S.A., Société Anonyme
(anc. ISRA-LUX S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 1998. J.-J. Wagner.
(00800/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00792/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00793/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.292.

Les comptes annuels au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 1999.
(00795/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.292.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 1999.
(00794/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.292.

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 1999.
(00796/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.
